



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## PROCEDURE D'AFFECTION EN 1<sup>ère</sup> TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

**Candidature vers une autre académie**

**APRES LA SECONDE GENERALE**

**L'AFFECTION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE**

***Prévenir au plus tôt le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant, afin que ce dernier effectue la saisie des vœux et des notes.***

- Les résultats de l'affectation et les notifications seront disponibles à **l'Inspection Académique de l'académie demandée.**